

INDEX ÉGALITÉ FEMME-HOMME

2026 AU TITRE DE 2025

La Caf du Cantal obtient :

93 points sur 100



Dans le cadre des politiques de lutte pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le monde du travail, un index a été introduit en 2019. Il renforce et objective les obligations des employeurs en ce domaine.

L'index sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés.

Il permet aux entreprises de se situer sur le plan de l'égalité professionnelle et le cas échéant, de mettre en place des actions correctives si la note globale obtenue est inférieure à 75 points. Cet index doit être publié au plus tard le 1er mars de chaque année pour les entreprises de moins de 250 salariés.

LES NOTES DE LA CAF DU CANTAL

1^{er} indicateur :

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

38/40

2^{ème} indicateur :

Écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes.

35/35

3^{ème} indicateur :

Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité.

15/15

4^{ème} indicateur :

La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

5/10

Cet index reflète l'engagement de la Caf du Cantal en faveur de l'égalité professionnelle entre ses collaborateurs femmes et hommes.